



DÉMARCHES ET ACTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉALISÉES PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

RAPPORT DE L'ENQUÊTE DE 2025

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

Ce contenu satisfait aux exigences du Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 3.0). Il est compatible avec les lecteurs d'écran. Si vous éprouvez des difficultés techniques, faites appel à la Direction des communications en écrivant à l'adresse renseignements.generaux@mamh.gouv.qc.ca.

ISBN 978-2-555-04092-2 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2026

Table des matières

Lexique	5
Le développement durable dans les organismes municipaux exerçant des compétences de MRC : situation au 31 mars 2025	6
1. Mise en contexte	7
2. Méthodologie de l'enquête	8
2.1 Critères d'une démarche intégrée de développement durable	8
2.2 Structure du sondage.....	9
2.3 Traitement des données	10
2.3.1 Classification des répondants selon la typologie des MRC dans le contexte de la modulation des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	11
2.3.2 Enjeux de durabilité et dimensions du développement durable	12
2.4 Caractéristiques des répondants	13
3. Analyse des résultats	14
3.1 Enjeux de durabilité et actions dans les trois dimensions du développement durable	14
3.1.1 Nombre d'enjeux abordés	14
3.1.2 Enjeux de durabilité les plus récurrents	16
3.1.3 Dimensions du développement durable	19
3.2 Engagement formel en faveur du développement durable	20
3.2.1 Adoption d'un engagement formel	20
3.2.2 Forme de l'engagement formel	22
3.3 Reddition de comptes sur le développement durable	23
3.3.1 Réalisation d'une reddition de comptes publique	23
3.3.2 Forme de la reddition de comptes	25
3.4 Démarches intégrées de développement durable	26
3.4.1 MRC dotées d'une démarche intégrée de développement durable	26
3.4.2 Embûches à la réalisation d'une démarche de développement durable	27
3.5 Harmonisation entre les démarches de développement durable et les autres planifications structurantes	29
4. Conclusion	31
4.1. Constats.....	31
4.2. Harmonisation avec la démarche d'aménagement durable du territoire	32
Annexe 1 : Définition des enjeux de durabilité et exemples d'actions qui font la fierté des MRC répondantes	33
Annexe 2 : Présentation détaillée des résultats	35
Enjeux de durabilité les plus récurrents par groupe de MRC	35
Liste des MRC ayant une démarche intégrée de développement durable en 2025	38

Liste des figures

Figure 1 : Structure du questionnaire de sondage de l'enquête de 2025.....	9
Figure 2 : Répartition des MRC visées par l'enquête selon leur statut de répondant et le type de MRC.....	10
Figure 3 : Évolution du taux de participation des MRC aux enquêtes	10
Figure 4 : Enjeux de durabilité selon les dimensions du développement durable	12
Figure 5 : Distribution des répondants selon le nombre d'enjeux de durabilité abordés pour l'ensemble des groupes de MRC	14

Figure 6 : Distribution des répondants selon les enjeux de durabilité abordés pour l'ensemble des groupes de MRC	16
Figure 7 : Évolution de la proportion des MRC mettant en œuvre des mesures dans les trois dimensions du développement durable.....	19
Figure 8 : Évolution de la proportion des MRC dotées d'un engagement formel dans une démarche de développement durable.....	20
Figure 9 : Taux d'engagement formel dans une démarche de développement durable par groupe de MRC.....	21
Figure 10 : Forme de l'engagement formel dans une démarche de développement durable pour l'ensemble des groupes de MRC	22
Figure 11 : Évolution de la proportion des MRC réalisant une reddition de comptes publique en développement durable.....	23
Figure 12 : Taux de réalisation d'une reddition de comptes publique en développement durable, entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, par groupe de MRC	24
Figure 13 : Forme de la reddition de comptes en développement durable pour l'ensemble des groupes de MRC	25
Figure 14 : Évolution de la proportion des MRC dotées d'une démarche intégrée de développement durable .	26
Figure 15 : Distribution des MRC dotées ou ayant été dotées d'une DIDD depuis 2012.....	26
Figure 16 : Principales embûches à la réalisation ou à l'élaboration d'une démarche de développement durable	27
Figure 17 : Part des MRC en faveur d'une plus grande harmonisation entre les démarches de développement durable et les autres planifications régionales structurantes selon les groupes de MRC	29
Figure 18 : Planifications régionales structurantes avec lesquelles harmoniser les démarches de développement durable.....	30
Figure 19 : Distribution des répondants des groupes de MRC « A » et « C » selon les enjeux de durabilité abordés	35
Figure 20 : Distribution des répondants des groupes de MRC « B » et « D » selon les enjeux de durabilité abordés	36
Figure 21 : Distribution des répondants des groupes de MRC « E » et « F » selon les enjeux de durabilité abordés	37

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classification des MRC selon la typologie utilisée pour la modulation des OGAT	11
Tableau 2 : Part et population des MRC répondantes et représentativité relative des groupes de MRC	13
Tableau 3 : Définition des enjeux de durabilité et exemples d'actions réalisées par les MRC.....	33
Tableau 4 : Liste des MRC ayant une DIDD en 2025	38

Lexique

Démarche de développement durable : Processus continu et évolutif de planification, d'intervention et de suivi pour un organisme municipal cherchant à concrétiser sa vision du développement durable. Elle comprend l'ensemble des mesures qui concourent à la mise en œuvre de la vision municipale d'un avenir durable.

Démarche intégrée de développement durable (DIDD) : Démarche de développement durable soutenue par un engagement public formel, un document de planification ainsi que par des outils de suivi et de soutien à la reddition de comptes publique.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (article 2 de la *Loi sur le développement durable*).

Enjeu de durabilité : Enjeu participant à l'une ou plusieurs des trois dimensions du développement durable auquel se rattachent les actions et mesures municipales réalisées dans le cadre d'une démarche de développement durable.

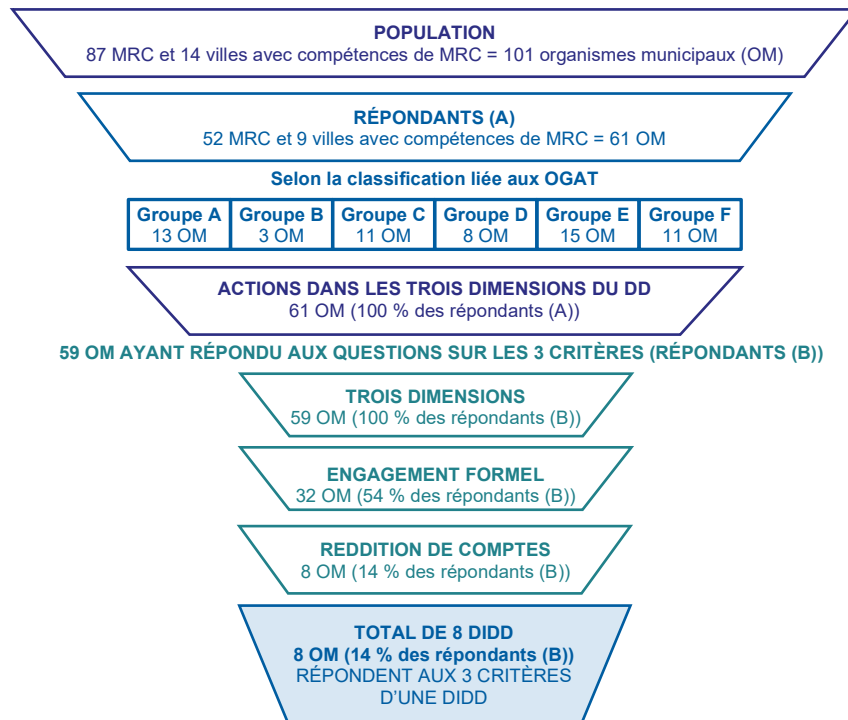
Groupe de MRC : Groupe de MRC selon la typologie établie dans le cadre des orientations gouvernementales en aménagement du territoire afin de prendre en compte les particularités territoriales des différentes régions, dont les dynamiques de croissance observées.

Municipalité régionale de comté (MRC) : L'une des 87 MRC ou, lorsque le sens s'y prête, l'une des 14 municipalités locales ayant des compétences de MRC et municipalités centrales d'agglomération ayant des compétences de MRC. Ces municipalités locales sont alors assimilées à des MRC pour les fins du présent rapport, portant le total de municipalités assimilées à des MRC à 101. L'Administration régionale Kativik ne fait pas partie du nombre.

Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Composantes essentielles du cadre instauré par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les OGAT circonscrivent les problématiques auxquelles les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines doivent faire face. En ce sens, elles constituent les objectifs que poursuit le gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

Le développement durable dans les organismes municipaux exerçant des compétences de MRC : situation au 31 mars 2025

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE EN AVRIL 2025



QUE RETENIR SUR LES MRC?

- **58 %** ont participé à l'enquête : le deuxième meilleur taux de participation depuis 2012
- **100 %** réalisent des actions dans les **trois dimensions du développement durable** (environnement, société et économie)
- **14 %** répondent aux **trois critères d'une DIDD**
- **44 %** ont présentement ou ont déjà eu une DIDD, selon les réponses depuis 2012
- **81 %** aimeraient que les démarches de développement durable soient **harmonisées avec les autres planifications structurantes réalisées régionalement**

L'ENGAGEMENT DES ORGANISMES MUNICIPAUX DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE

- **2006** : Adoption de la *Loi sur le développement durable*
- **2023** : Adoption du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère
- **2024** : Adoption et entrée en vigueur des nouvelles OGAT

OBJECTIF

- **Action 7 du PADD** : Appuyer les organismes municipaux dans leur engagement dans une démarche de développement durable

INDICATEUR POUR LES MRC

- Proportion engagée dans une démarche de développement durable

CIBLES

2025 : 25 % | **2028** : 30 %

RÉSULTATS

2012 : 38 % | **2015** : 40 % | **2018** : 30 % | **2020** : 22 % | **2025** : 14 %

COMPRENDRE L'ENQUÊTE DE 2025

- Malgré une recrudescence des MRC engagées dans une démarche de développement durable, c'est la réalisation de la reddition de comptes publique qui est déterminante pour le taux de réalisation de démarches intégrées.
- Les influences métropolitaines sur les MRC à l'intérieur et à proximité de ces pôles expliquent certaines disparités entre les groupes de MRC, plus que la population.
- Les manques de ressources humaines et financières se précisent comme principales embûches à la réalisation d'une démarche.
- Les MRC sont en faveur d'une meilleure harmonisation des démarches de développement durable avec les schémas d'aménagement et de développement.

CONCLUSION

- La **tendance constante à la baisse** de la proportion des MRC dotées d'une démarche intégrée de développement durable, observée depuis le sommet de 2015, s'est poursuivie en 2025.
- La démarche présentée dans *Municipalité durable* et dans le guide de bonnes pratiques est de grande qualité, mais très exigeante et demande à être simplifiée.
- Les résultats de l'enquête confirment le besoin, relevé dans le cadre du **chantier sur la modernisation des démarches municipales de développement durable**, d'harmoniser ces démarches avec les autres planifications structurantes réalisées régionalement.

1. Mise en contexte

Pour marquer sa contribution à la réalisation de la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 \(SGDD\)](#), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a adopté son [Plan d'action de développement durable 2023-2028 \(PADD\)](#). Par l'entremise de l'action 7 du PADD, qui vise à appuyer les organismes municipaux dans leur engagement dans une démarche de développement durable, il outille le milieu municipal afin que celui-ci puisse aussi, sur une base volontaire, contribuer à l'atteinte des objectifs de la SGDD.

Le présent document dévoile les résultats de l'enquête de 2025 sur les démarches municipales de développement durable, en se concentrant sur l'apport des organismes municipaux supralocaux au développement durable du Québec. En effet, à la différence des précédentes enquêtes et du [portrait du milieu municipal](#) réalisé en 2023, l'enquête de 2025 concerne seulement l'engagement des MRC et des villes ayant des compétences de MRC, choix cohérent avec la réalisation du chantier complémentaire à l'action 7 sur la modernisation des démarches municipales de développement durable.

En respect du principe de subsidiarité, lorsque cela s'y prête et selon leurs moyens et leurs particularités, les organismes municipaux supralocaux peuvent stimuler une synergie régionale en faveur du développement durable en mobilisant les municipalités locales de leur territoire. Cette évolution est cohérente avec le fait qu'à la fois les schémas d'aménagement et de développement (SAD) et les plans climat concernent les organismes municipaux supralocaux au premier chef. Les démarches municipales de développement durable ne font donc plus exception et les travaux se poursuivent afin d'harmoniser la réalisation de ces démarches avec les autres planifications structurantes réalisées régionalement.

Dans ce contexte, et parce que le SAD est considéré comme étant le document de planification le plus porteur pour soutenir la démarche de développement durable d'une MRC, les résultats de l'enquête sont analysés en relation avec les groupes de MRC liés aux [orientations gouvernementales en aménagement du territoire \(OGAT\)](#). Ces nouvelles OGAT, en vigueur depuis le 1er décembre 2024, proposent une occasion inédite de marier les concepts de développement durable et d'aménagement durable du territoire.

Depuis 2012, le Ministère réalise périodiquement des enquêtes afin de suivre la progression des municipalités en matière de durabilité. Ces enquêtes permettent de connaître le niveau d'intégration du développement durable dans les milieux et de relever les difficultés qui sont rencontrées dans les parcours municipaux.

Le développement durable, défini d'abord dans le rapport Brundtland de 1987 comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », est un concept important pour le Québec. La gestion durable de son territoire et la saine gouvernance des instances qui en sont responsables sont des éléments essentiels de l'équation. Savoir où nous en sommes à ce niveau est primordial pour une prise de décisions éclairées permettant l'atteinte des objectifs que la société québécoise s'est fixés.

2. Méthodologie de l'enquête

Un sondage a été mis à la disposition des **101 MRC** pendant tout le mois d'avril 2025 grâce à un logiciel de sondage en ligne et l'envoi de courriels. Les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, de même que l'Administration régionale Kativik, n'ont pas été contactées dans le cadre de l'enquête.

2.1 Critères d'une démarche intégrée de développement durable

Les données recueillies ont été analysées selon les trois critères essentiels définissant la démarche intégrée de développement durable. Ces critères, en vigueur depuis la première enquête de 2012, étaient présentés notamment dans le [guide de bonnes pratiques de janvier 2025 « S'engager dans le développement durable au quotidien »](#), élaboré afin d'inspirer les MRC et les municipalités locales dans la transition vers la durabilité et de les mobiliser dans la réalisation d'une démarche de développement durable.

Les trois critères pour valider une démarche intégrée de développement durable sont :

La municipalité...



Réalise des actions dans les trois dimensions du développement durable



S'engage formellement envers le développement durable



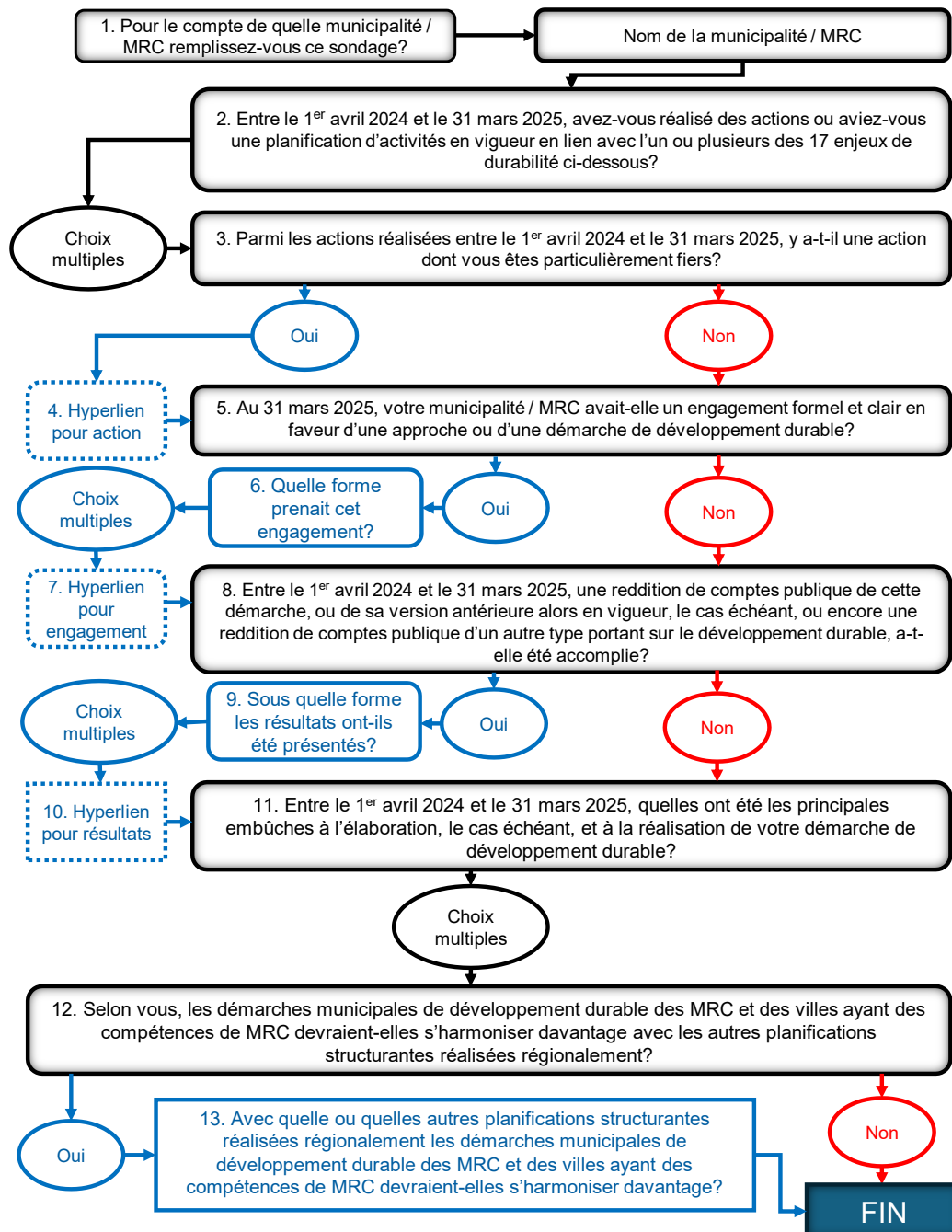
Rend des comptes publics de sa démarche

Pour de plus amples renseignements sur les critères, consultez [cette page Web](#).

2.2 Structure du sondage

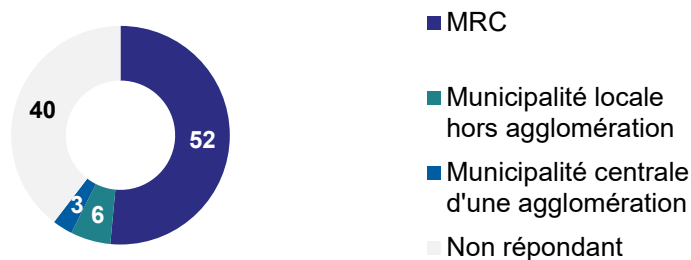
Sur un maximum de 13 questions, le nombre réel de questions auxquelles chaque participant devait répondre variait généralement de 8 à 11, en raison des branchements conditionnels. L'ensemble des participants répondait à toutes les questions servant à évaluer le respect de leur démarche aux trois critères d'une DIDD.

Figure 1 : Structure du questionnaire de sondage de l'enquête de 2025



2.3 Traitement des données

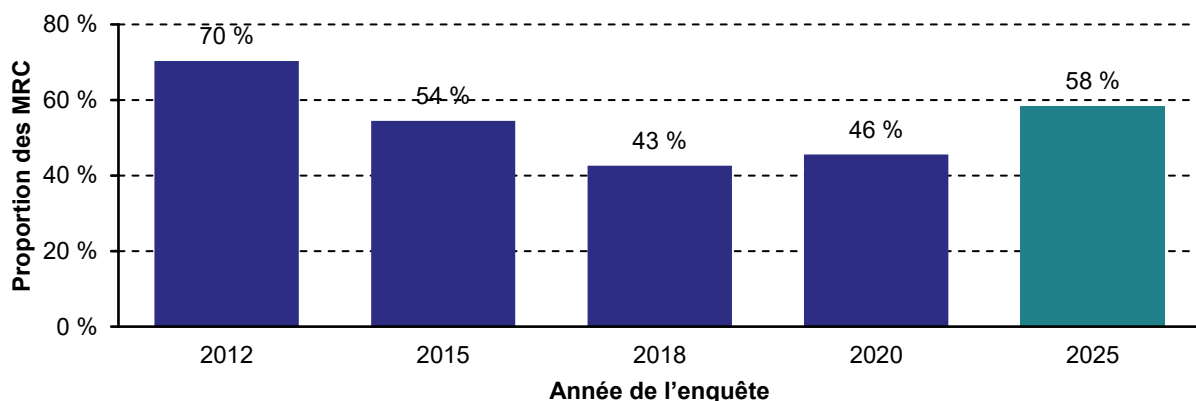
Figure 2 : Répartition des MRC visées par l'enquête selon leur statut de répondant et le type de MRC¹



Ce rapport présente les réponses de 61 répondants. De ceux-ci, tous ont répondu aux questions liées au premier critère d'une DIDD sur la réalisation d'actions dans les trois dimensions du développement durable et 59, aux questions liées aux deux autres critères. De plus, 57 ont répondu aux questions 12 et 13 sur l'harmonisation avec les autres planifications structurantes (voir la figure 1). En d'autres mots, 4 répondants sur 61 n'ont pas participé à l'enquête jusqu'au bout.

Il est à noter qu'il n'a pas été demandé aux municipalités centrales d'agglomération de répondre à l'enquête pour l'agglomération. Au cours du rapport, s'il n'y a pas de précision à l'effet contraire, l'ensemble « municipalités locales » se rapporte indistinctement aux municipalités locales hors agglomération ayant des compétences de MRC ainsi qu'aux municipalités centrales d'une agglomération exerçant de telles compétences².

Figure 3 : Évolution du taux de participation des MRC aux enquêtes³



¹ Sur 101 MRC.

² Les trois municipalités centrales d'une agglomération exerçant des compétences de MRC ayant répondu à l'enquête sont la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Ville de La Tuque et la Ville de Montréal.

³ Sur 101 MRC. Il est considéré que 59 répondants sur 61 ont répondu suffisamment à l'enquête pour être inclus dans ce taux. Il s'agit de ceux qui ont répondu à toutes les questions sur les critères d'une DIDD.

En comparaison avec l'enquête de 2020, le taux de participation a augmenté de 12 %, et ce taux constitue le **deuxième meilleur taux de participation obtenu pour les MRC depuis la première enquête de 2012**. Par ailleurs, neuf MRC ont participé pour une première fois, en 2025, à l'enquête sur les démarches municipales de développement durable, portant le compte, depuis 2012, à **99 MRC sur 101 qui ont participé à au moins une des enquêtes**.

2.3.1 Classification des répondants selon la typologie des MRC dans le contexte de la modulation des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Dans le contexte de l'entrée en vigueur des nouvelles [OGAT](#) le 1^{er} décembre 2024, les répondants ont été classés selon la typologie des MRC prévue aux OGAT. Cette typologie des MRC permet de prendre en compte les particularités territoriales des différentes régions, dont les dynamiques de croissance observées dans chaque MRC.

Tableau 1 : Classification des MRC selon la typologie utilisée pour la modulation des OGAT⁴

Groupe de MRC	Description	Groupes de MRC comparés entre eux à la section 3.1 sur les enjeux de durabilité
A	MRC comprises en totalité ou en partie dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de la Communauté métropolitaine de Québec (19 MRC)	Groupe de MRC en territoire métropolitain (A) comparé au groupe de MRC en périphérie de Montréal, de Québec et de Gatineau hors du groupe A (C)
C	MRC hors du groupe A comprises en totalité ou en partie dans la région métropolitaine de recensement (RMR) ou la zone d'influence métropolitaine forte ⁵ de Montréal ou de Québec, et MRC comprise en totalité dans la RMR de Gatineau et excluant la Ville de Gatineau (18 MRC)	
B	Villes exerçant certaines compétences de MRC, hors du groupe A, comprises dans une RMR (4 MRC)	Groupe de MRC composé des grandes villes exerçant certaines compétences de MRC hors du groupe A (B) comparé au groupe de MRC de centralités régionales hors des groupes A, B et C dont le pôle urbain compte 20 000 habitants et plus (D)
D	MRC hors des groupes A, B et C dont le pôle urbain compte 20 000 habitants et plus (15 MRC)	
E	MRC en croissance démographique hors des groupes A, B et C dont le pôle urbain compte moins de 20 000 habitants (22 MRC)	Groupe de MRC en croissance démographique (E) comparé au groupe de MRC en décroissance démographique (F), hors des groupes A, B et C, dans les deux cas, dont le pôle urbain compte moins de 20 000 habitants
F	MRC en décroissance démographique hors des groupes A, B et C dont le pôle urbain compte moins de 20 000 habitants (23 MRC)	

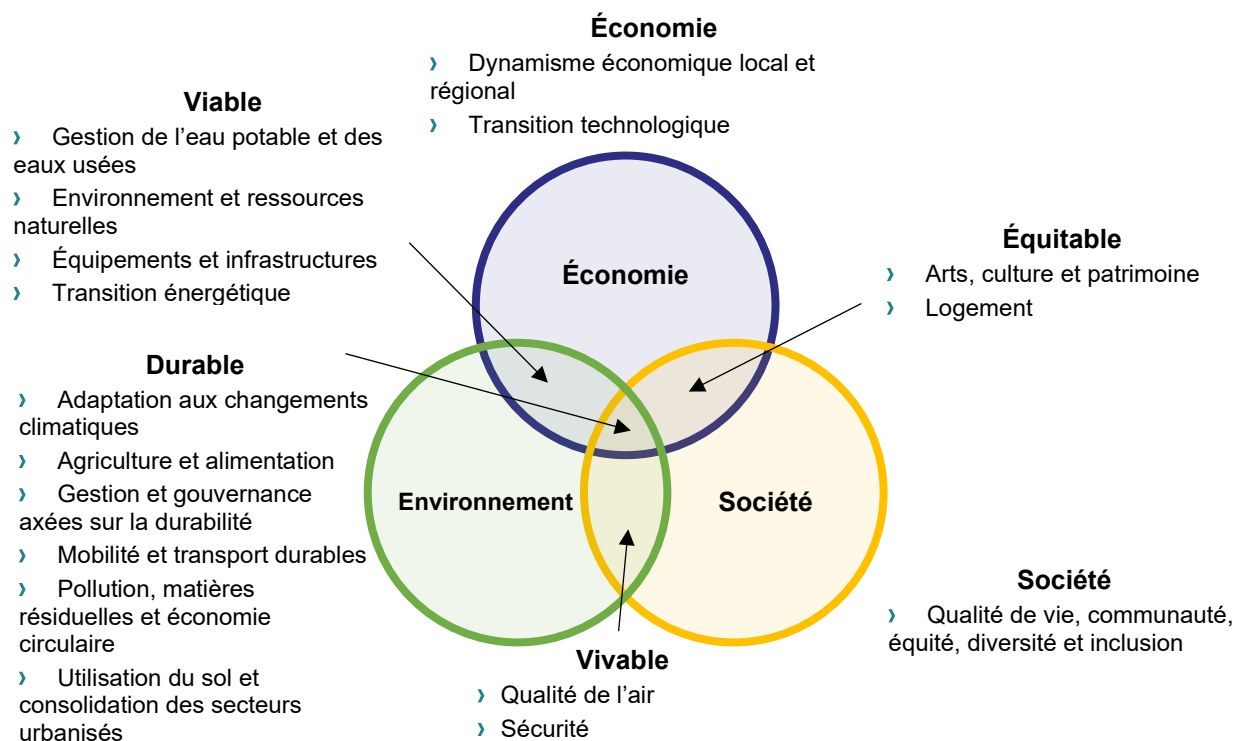
⁴ La liste complète des MRC par groupe est disponible dans ce [document](#).

⁵ Cliquez sur ces liens pour en connaître davantage sur les [RMR](#) et les [zones d'influence métropolitaine](#).

2.3.2 Enjeux de durabilité et dimensions du développement durable

Dans le cadre de l'enquête, **17 enjeux**⁶ étaient considérés afin d'évaluer le respect du premier critère d'une DIDD. Ces enjeux sont associés à une ou plusieurs des dimensions du développement durable et sont définis à l'annexe 1 du présent rapport avec des exemples d'actions liées à ces enjeux qui font la fierté des MRC répondantes. Pour répondre au premier critère d'une DIDD, un répondant devait nommer des enjeux permettant de couvrir les trois dimensions du développement durable.

Figure 4 : Enjeux de durabilité selon les dimensions du développement durable



⁶ Ces enjeux proviennent d'une adaptation de Cohen, M. (2017). A Systematic Review of Urban Sustainability Assessment Literature. Sustainability, 9(11), Article 11. <https://doi.org/10.3390/su9112048>. Adaptation réalisée avec la contribution de Juste Rajaonson et d'Étienne Berthold, membres chercheurs de l'[Institut en environnement, développement et société](#) de l'Université Laval.

2.4 Caractéristiques des répondants

Toutes les MRC n'ont pas participé à l'enquête ou n'ont pas répondu à toutes les questions du sondage. Ainsi, les différentes analyses présentées précisent le nombre de répondants, lorsque cela est opportun.

Tableau 2 : Part et population des MRC répondantes et représentativité relative des groupes de MRC

Groupe de MRC ⁷	Nombre de MRC [α]	Population (2025) ⁸ [β]	Nombre de répondants [γ]	Population des répondants [δ]	Taux de participation [γ] / [α]	Part de la population des répondants [δ] / [β]	Proportion des répondants [γ] / Σ[γ]
A	19	4 878 161	13	3 160 462	68 %	65 %	22 %
C	18	1 098 589	11	728 367	61 %	66 %	19 %
B	4	787 724	3	485 108	75 %	62 %	5 %
D	15	865 944	8	475 514	53 %	55 %	14 %
E	22	479 469	13	288 320	59 %	60 %	22 %
F	23	372 386	11	199 405	48 %	54 %	19 %
Total	101	8 482 273	59	5 337 176	58 %	63 %	100 %

Les MRC répondantes représentent approximativement 5,3 millions d'habitants, ce qui équivaut à 63 % de la population des 101 MRC visées par l'enquête. Par ailleurs, le taux de participation est supérieur à 50 % dans tous les groupes de MRC, sauf dans le groupe « F ». Les répondants du groupe « B », cependant, sont particulièrement sous-représentés dans le total des répondants, ce qui, notamment, accentue la marge d'erreur statistique lorsque les réponses des répondants sont ventilées par groupe au cours du rapport.

⁷ Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

⁸ Les données de population proviennent du [décret de population pour 2025](#) adopté par le Conseil des ministres le 18 décembre 2024.

3. Analyse des résultats

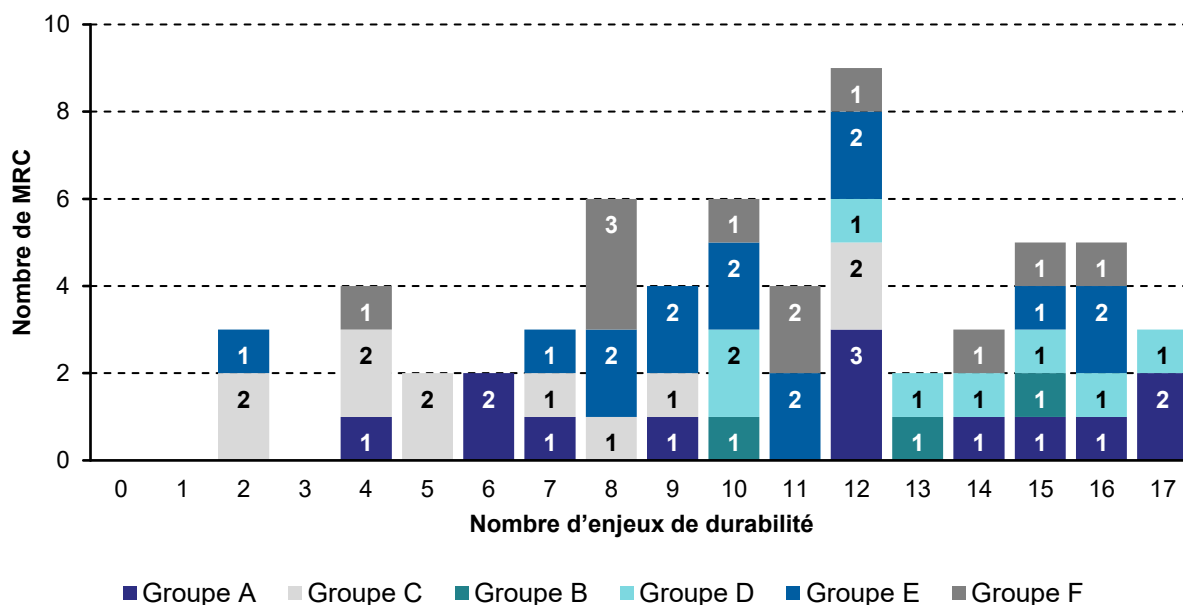
Cette section aborde les différentes dimensions des résultats de l'enquête sur les démarches municipales de développement durable.

3.1 Enjeux de durabilité et actions dans les trois dimensions du développement durable

Question posée : Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, avez-vous réalisé des actions ou aviez-vous une planification d'activités en vigueur en lien avec l'un ou plusieurs des 17 enjeux de durabilité⁹?

3.1.1 Nombre d'enjeux abordés

Figure 5 : Distribution des répondants selon le nombre d'enjeux de durabilité abordés pour l'ensemble des groupes de MRC¹⁰



L'ensemble des répondants réalise des actions qui concernent au moins deux enjeux de durabilité et trois MRC abordent les 17 enjeux de durabilité par le concours des actions réalisées. En moyenne, 10 enjeux de durabilité sont abordés par les actions des MRC.

La population des entités municipales ne semble pas avoir d'impact sur le nombre d'enjeux de durabilité abordés par les actions des MRC. Certaines MRC moins peuplées abordent un nombre élevé d'enjeux de durabilité, alors que d'autres de plus grande taille en abordent moins.

⁹ Plusieurs enjeux pouvaient être sélectionnés.

¹⁰ Sur 61 MRC répondantes, soit 13 pour le groupe de MRC « A », 11 pour le groupe « C », 3 pour le groupe « B », 8 pour le groupe « D », 15 pour le groupe « E » et 11 pour le groupe « F ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

En moyenne, les répondants abordent plus d'enjeux de durabilité ayant un lien avec la dimension économique, soit neuf enjeux économiques. Ils abordent aussi en moyenne sept enjeux sociaux et sept enjeux environnementaux. Certains enjeux sont liés à plus d'une dimension (voir la figure 4).

Groupes de MRC « A » et « C »

En moyenne, les répondants du groupe « A » abordent 11 enjeux de durabilité, alors que ceux du groupe « C » en abordent six.

Les enjeux propres à ces deux groupes sont différents, et l'influence des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, qui appliquent un plan métropolitain d'aménagement et de développement aux territoires sous leur juridiction, paraît déterminante.

Les répondants du groupe « C » sont moins susceptibles que ceux du groupe « A » d'aborder des enjeux en réponse aux effets de métropolisation et d'étalement urbain.

Groupes de MRC « B » et « D »

En moyenne, les répondants des groupes « B » et « D » abordent le même nombre d'enjeux de durabilité, soit 13. L'étendue du nombre d'enjeux abordés par les répondants de ces groupes est plus faible que dans les groupes « A » et « C », ce qui montre davantage de ressemblances dans les réalités des membres de ces groupes, à différentes échelles.

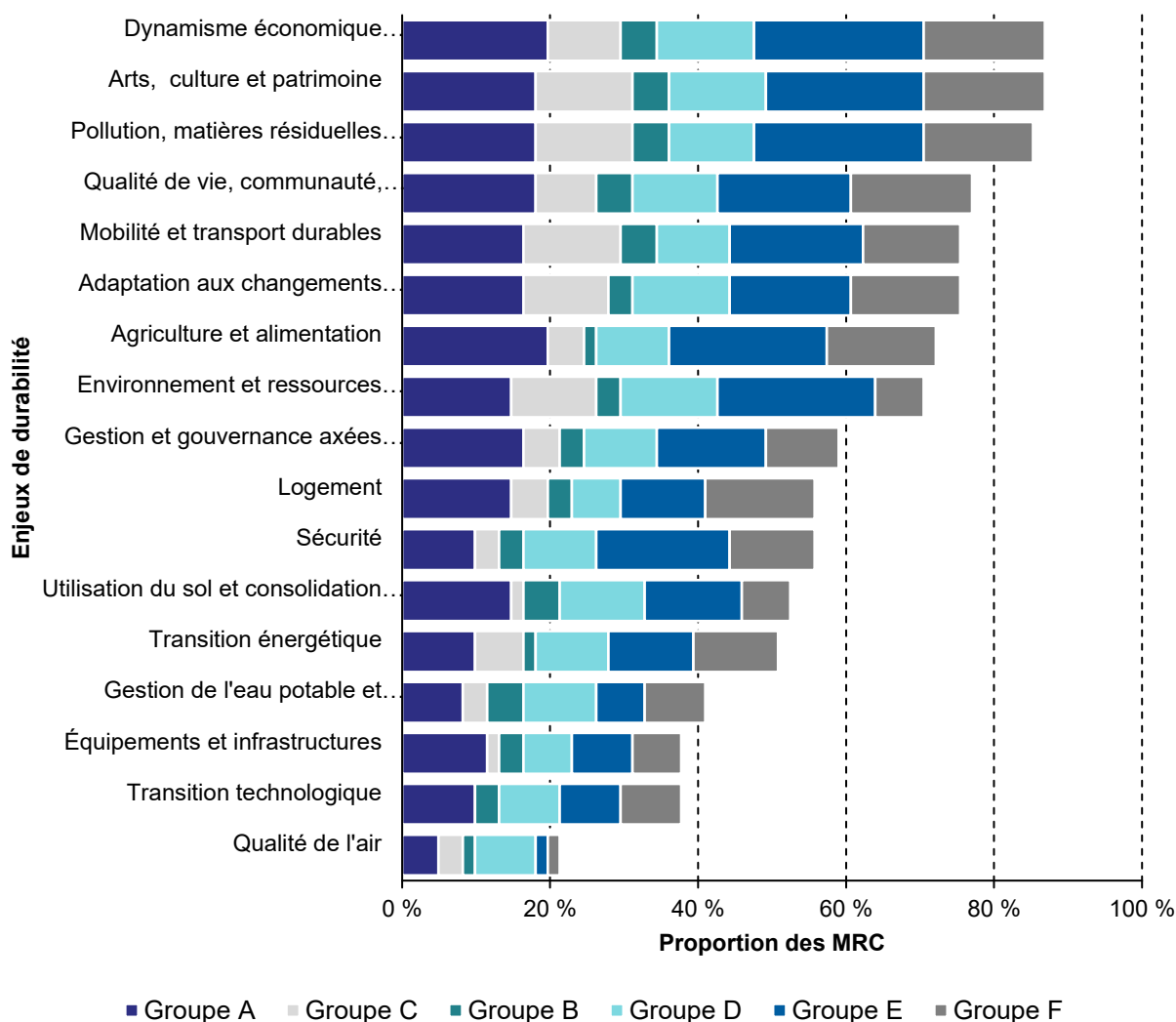
Groupes de MRC « E » et « F »

Les répondants du groupe « F » abordent en moyenne un enjeu de durabilité de plus que ceux du groupe « E ». Les MRC du groupe « F » en abordent en moyenne 11, tandis que ceux du groupe « E » en abordent en moyenne 10.

Ces groupes de MRC présentent des variations importantes du nombre d'enjeux de durabilité abordés, indiquant une certaine hétérogénéité des répondants. Dans le groupe « E », 1 MRC aborde 2 enjeux de durabilité et 2 MRC en abordent 16. Dans le groupe « F », 1 MRC aborde 4 enjeux de durabilité et 1 autre aborde 16 enjeux de durabilité. Néanmoins, une proportion importante des 2 groupes aborde de 10 à 14 enjeux de durabilité et le fait que la population des répondants soit croissante ou décroissante n'a pas d'impact significatif sur les réponses. De plus, le nombre d'enjeux abordés par les répondants de ces groupes, en comparaison avec les réponses des membres des autres groupes, à l'exception de celles des membres du groupe « C », exprime l'idée que la taille de la population n'est pas un facteur prédominant du nombre d'enjeux qui sont abordés par les actions des MRC.

3.1.2 Enjeux de durabilité les plus récurrents

Figure 6 : Distribution des répondants selon les enjeux de durabilité abordés pour l'ensemble des groupes de MRC¹¹



Plus de trois MRC sur quatre abordent les enjeux de durabilité suivants :

- Le dynamisme économique local et régional;
- Les arts, la culture et le patrimoine;
- La pollution, les matières résiduelles et l'économie circulaire;
- La qualité de vie, la communauté, l'équité, la diversité et l'inclusion.

La qualité de l'air, la transition technologique ainsi que les équipements et les infrastructures sont les enjeux de durabilité les moins abordés.

¹¹ Sur 61 MRC répondantes, soit 13 pour le groupe de MRC « A », 11 pour le groupe « C », 3 pour le groupe « B », 8 pour le groupe « D », 15 pour le groupe « E » et 11 pour le groupe « F ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

Groupes de MRC « A » et « C »

Par rapport à l'ensemble des répondants, ceux du groupe « A » se démarquent par leur implication relativement aux enjeux suivants :

- Les équipements et les infrastructures, le troisième enjeu de durabilité le moins abordé par l'ensemble;
- L'utilisation du sol et la consolidation des secteurs urbanisés;
- La gestion et la gouvernance axées sur la durabilité.

Les répondants des groupes de MRC « A » et « C » ont une préoccupation commune pour les enjeux qui concernent les arts, la culture et le patrimoine ainsi que la pollution, les matières résiduelles et l'économie circulaire. Ils se différencient relativement à ces enjeux :

Groupe « A »

- 92 % abordent l'enjeu de l'agriculture et de l'alimentation;
- 92 % abordent le dynamisme économique local et régional.

Groupe « C »

- 73 % abordent la mobilité et le transport durables;
- 64 % abordent l'environnement et les ressources naturelles.

Bien que 55 % des répondants du groupe « C » abordent le dynamisme économique local et régional, les répondants de ce groupe sont les seuls à ne pas porter cet enjeu dans leurs grandes priorités, les pôles économiques d'importance échappant en bonne partie à leur contrôle. La dynamique créée par l'influence métropolitaine pourrait par ailleurs expliquer les préoccupations accentuées pour la mobilité et le transport durables dans le groupe « C » en comparaison avec les autres enjeux.

Pour plus de détails sur les différences entre ces deux groupes de MRC, consultez la figure 20 à l'annexe 2.

Groupes de MRC « B » et « D »

Par rapport à l'ensemble des répondants, ceux du groupe « D » se démarquent par leur implication relativement aux enjeux suivants :

- La qualité de l'air, l'enjeu de durabilité le moins abordé par l'ensemble;
- La gestion de l'eau potable et des eaux usées, le quatrième enjeu de durabilité le moins abordé par l'ensemble.

Tous les répondants des groupes de MRC « B » et « D » abordent les enjeux relatifs au dynamisme économique local et régional et aux arts, à la culture et au patrimoine. Les membres des deux groupes se différencient toutefois particulièrement dans ces domaines :

Groupe « B »

- Tous abordent la gestion de l'eau potable et des eaux usées;
- Tous abordent l'utilisation du sol et la consolidation des secteurs urbanisés.

Groupe « D »

- Tous abordent l'environnement et les ressources naturelles;
- Tous abordent l'adaptation aux changements climatiques.

Les réalités vécues par les membres des groupes « B » et « D » leur sont certainement propres, mais celles-ci, dans les grandes lignes, concernent les mêmes enjeux que ceux pour lesquels les représentants du groupe « A » déploient des actions. Pour plus de détails sur les différences entre les groupes de MRC « B » et « D », consultez la figure 21 à l'annexe 2.

Groupes de MRC « E » et « F »

Par rapport à l'ensemble des répondants, ceux du groupe « E » se démarquent par leur implication relativement aux enjeux suivants :

- La sécurité;
- L'agriculture et l'alimentation;
- L'environnement et les ressources naturelles.

Dans le cas de ces deux groupes dont le pôle urbain compte moins de 20 000 habitants, les MRC partagent plusieurs enjeux de durabilité qu'elles abordent en grand nombre, comme l'agriculture et l'alimentation. À l'inverse, les représentants de ces groupes se préoccupent aussi du dynamisme économique local et régional, comme la majorité des répondants de l'ensemble des groupes. Les membres des deux groupes se différencient par leur implication relativement aux enjeux de durabilité suivants :

Groupe « E »

- 87 % abordent l'environnement et les ressources naturelles.

- 91 % abordent la qualité de vie, la communauté, l'équité, la diversité et l'inclusion;
- 82 % abordent le logement;
- 82 % abordent l'adaptation aux changements climatiques.

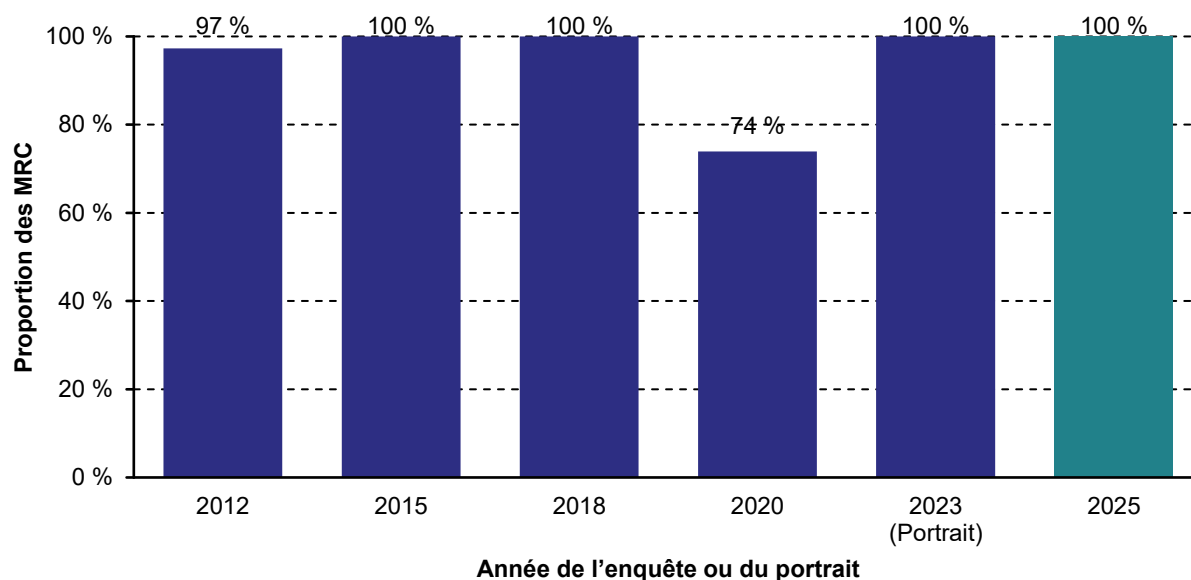
Groupe « F »

Peu de différences notables ressortent de l'analyse comparative entre ces groupes de MRC. Cependant, les réponses des MRC du groupe « F » font ressortir une préoccupation marquée pour l'enjeu du logement, en comparaison avec l'ensemble des répondants.

Pour plus de détails sur les différences entre ces deux groupes de MRC, consultez la figure 22 à l'annexe 2.

3.1.3 Dimensions du développement durable

Figure 7 : Évolution de la proportion des MRC mettant en œuvre des mesures dans les trois dimensions du développement durable¹²



En 2025, toutes les MRC répondantes mettent en œuvre des mesures qui participent aux dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable. Conséquemment, tous les répondants respectent le premier critère d'une DIDD.

Depuis 2012, selon leurs réponses aux enquêtes, la grande majorité des MRC déclare réaliser des actions dans les trois dimensions du développement durable. En 2023¹³, procédant selon une approche différente, cette assertion a été confirmée pour les 101 organismes municipaux exerçant des compétences de MRC.

¹² Sur, respectivement, 37, 23, 16, 46 et 61 MRC, pour les enquêtes de 2012 à 2025. De 2012 à 2018, elles devaient affirmer réaliser une démarche de développement durable pour pouvoir répondre aux questions en lien avec le critère sur les trois dimensions du développement durable. Pour ces trois premières enquêtes, la proportion présentée peut ainsi être légèrement gonflée. En 2020 et en 2025, l'ensemble des répondants répondait aux questions en lien avec ce critère.

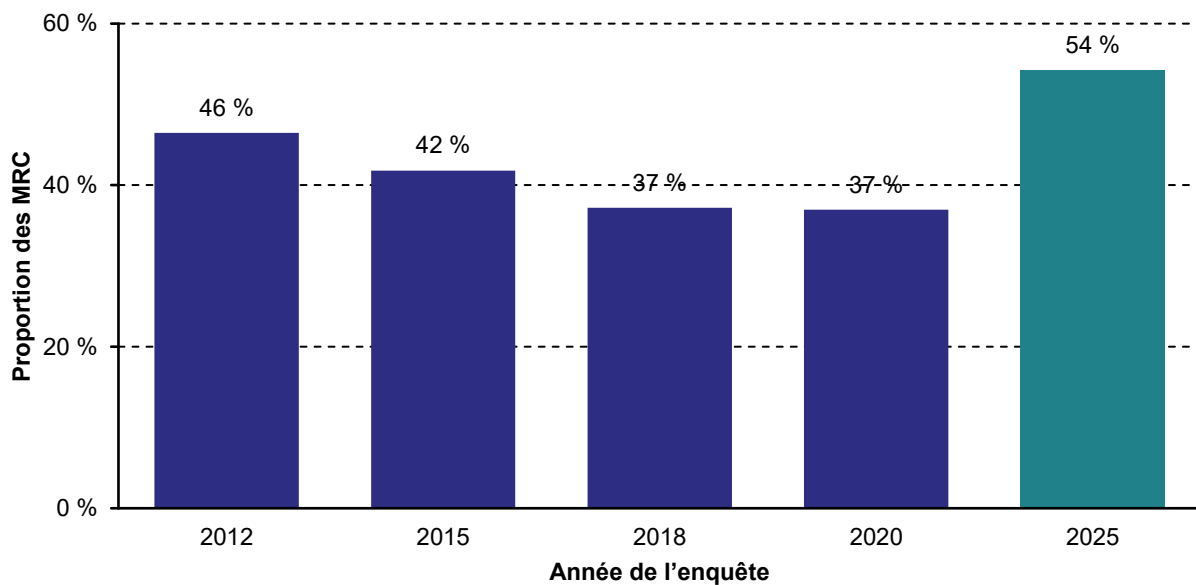
¹³ Voir le [Portrait du développement durable du milieu municipal du Québec](#).

3.2 Engagement formel en faveur du développement durable

3.2.1 Adoption d'un engagement formel

Question posée : Au 31 mars 2025, votre municipalité/MRC avait-elle un engagement formel et clair en faveur d'une approche ou d'une démarche de développement durable?

Figure 8 : Évolution de la proportion des MRC dotées d'un engagement formel dans une démarche de développement durable¹⁴

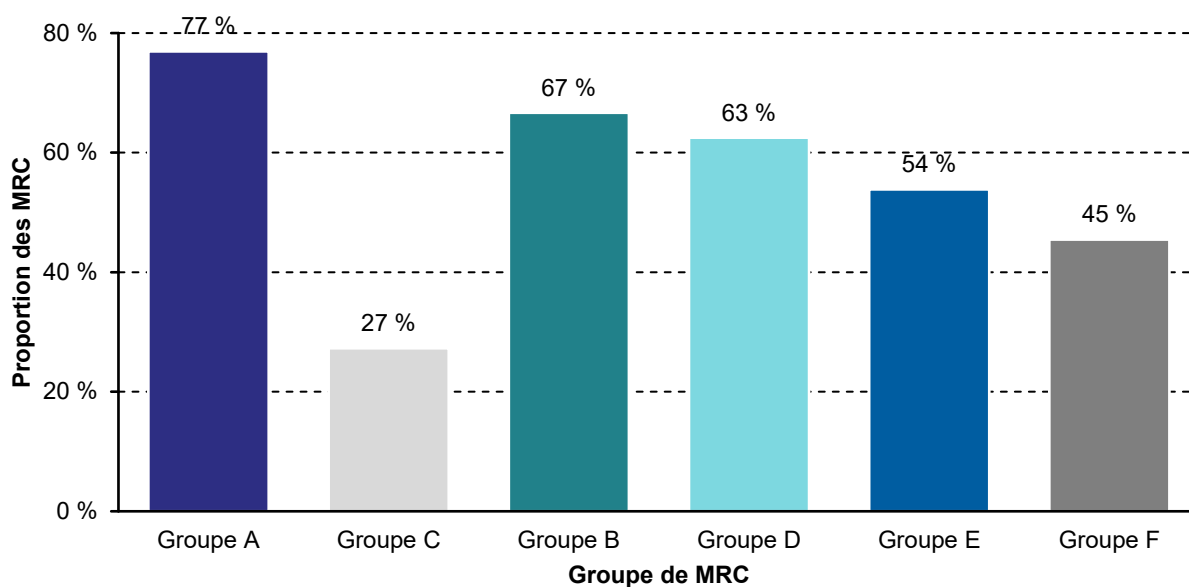


Sur les 59 répondants, 54 % sont engagés dans une démarche de développement durable et respectent ainsi le deuxième critère d'une DIDD. Ce taux dépasse de 8 % le taux de 2012, qui était le meilleur jusqu'ici.

La figure exprime ainsi une recrudescence des MRC engagées dans une démarche de développement durable, de même qu'une tendance vers une plus grande structuration et une formalisation de ces démarches.

¹⁴ Sur, respectivement, 71, 55, 43, 46 et 59 MRC, pour les enquêtes de 2012 à 2025.

Figure 9 : Taux d'engagement formel dans une démarche de développement durable par groupe de MRC¹⁵



Hormis pour le groupe de MRC « C », une corrélation se dessine entre la taille de la population du pôle urbain qui influence les dynamiques des MRC et le taux d'engagement formel dans une démarche de développement durable. La dynamique de croissance ou de décroissance démographique, entre les groupes « E » et « F », s'observe également.

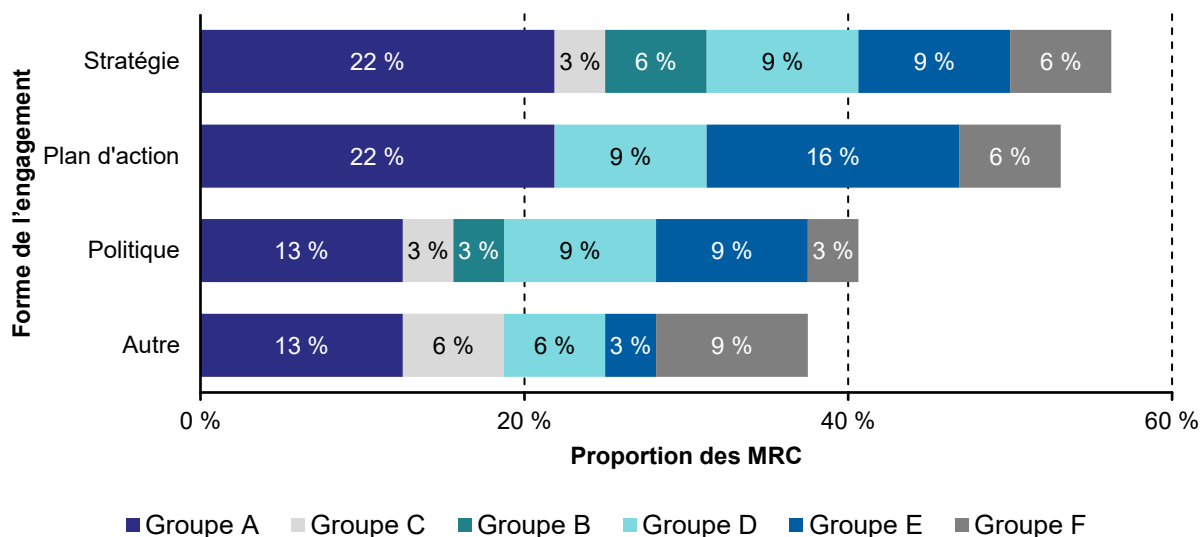
Enfin, alors que les facteurs propres à la métropolisation apparaissent favorables à un engagement formel dans une démarche de développement durable (groupe « A »), ils apparaissent défavorables aux dynamiques observées dans les périphéries des métropoles (groupe « C »).

¹⁵ Sur 59 MRC répondantes, soit 13 pour le groupe de MRC « A », 11 pour le groupe « C », 3 pour le groupe « B », 8 pour le groupe « D », 13 pour le groupe « E » et 11 pour le groupe « F ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

3.2.2 Forme de l'engagement formel

Question posée : Quelle forme prenait cet engagement¹⁶?

Figure 10 : Forme de l'engagement formel dans une démarche de développement durable pour l'ensemble des groupes de MRC¹⁷



Parmi les répondants dotés d'un engagement formel dans une démarche de développement durable, 56 % matérialisent cet engagement dans plus d'un type de document. Notamment, les répondants du groupe de MRC « A » matérialisent cet engagement en moyenne dans des documents d'au moins deux formes à 70 %, et ceux du groupe « D », à 80 %. Généralement, les stratégies et les plans d'action sont les formes les plus populaires.

Les autres documents mentionnés par les répondants dans lesquels leur engagement peut prendre forme sont leur SAD et leur plan climat.

¹⁶ Plusieurs formes pouvaient être sélectionnées.

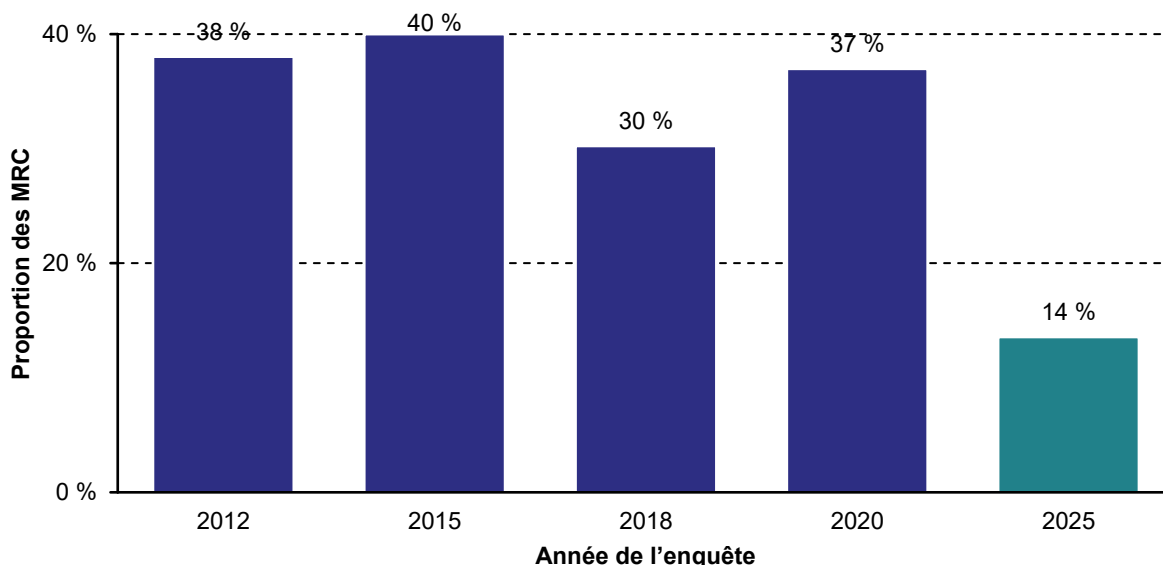
¹⁷ Sur 32 MRC, soit 10 pour le groupe de MRC « A », 3 pour le groupe « C », 2 pour le groupe « B », 5 pour le groupe « D », 7 pour le groupe « E » et 5 pour le groupe « F ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

3.3 Reddition de comptes sur le développement durable

3.3.1 Réalisation d'une reddition de comptes publique

Question posée : Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, une reddition de comptes publique de cette démarche, ou de sa version antérieure alors en vigueur, le cas échéant, ou encore une reddition de comptes publique d'un autre type portant sur le développement durable a-t-elle été accomplie?

Figure 11 : Évolution de la proportion des MRC réalisant une reddition de comptes publique en développement durable¹⁸

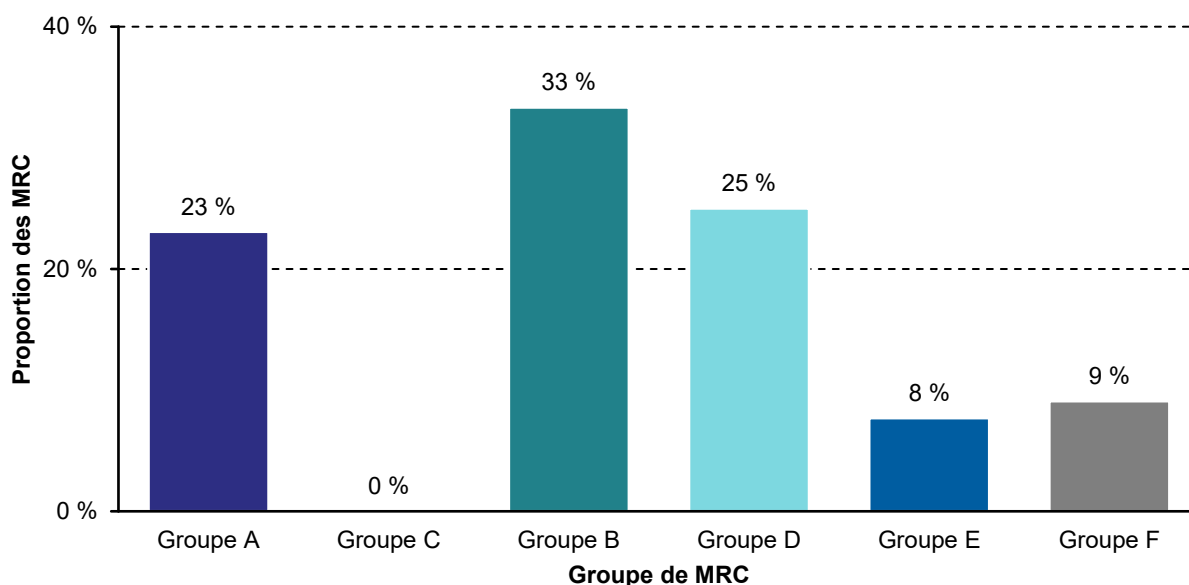


Sur les 59 répondants, une minorité seulement a répondu positivement à la question sur la réalisation d'une reddition de comptes publique concernant le développement durable. Ainsi, 14 % des répondants respectent le troisième critère d'une DIDD.

La délimitation de la période visée à l'année 2024-2025 pour la reddition de comptes publique, dans la question, pourrait expliquer la baisse significative de réponses positives.

¹⁸ Sur, respectivement, 71, 55, 43, 46 et 59 MRC, pour les enquêtes de 2012 à 2025. De 2012 à 2020, la période visée pour la réalisation de la reddition de comptes n'était pas précisée dans la question.

Figure 12 : Taux de réalisation d'une reddition de comptes publique en développement durable, entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, par groupe de MRC¹⁹



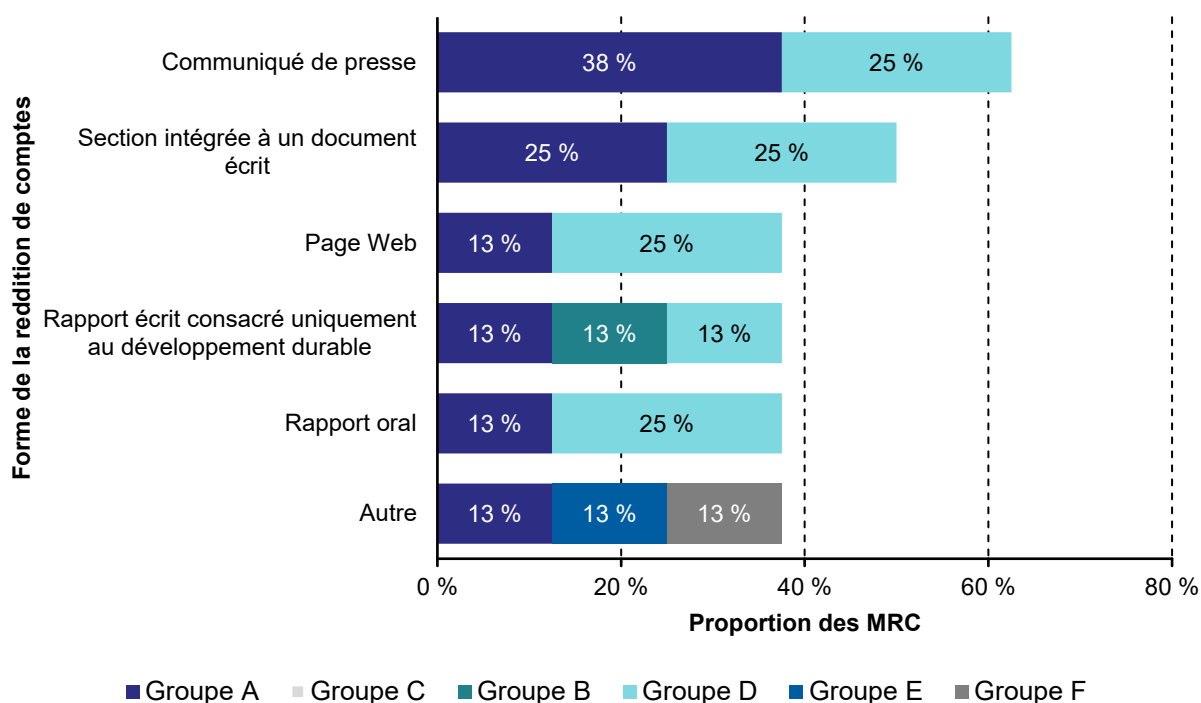
Les huit MRC répondantes réalisant une reddition de comptes publique en développement durable font majoritairement partie du groupe de MRC « A ». Malgré tout, elles sont assez bien réparties parmi l'ensemble de façon relative. Le groupe « C » ne comporte pas de membre réalisant une telle reddition de comptes.

¹⁹ Sur 59 MRC répondantes, soit 13 pour le groupe de MRC « A », 11 pour le groupe « C », 3 pour le groupe « B », 8 pour le groupe « D », 13 pour le groupe « E » et 11 pour le groupe « F ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

3.3.2 Forme de la reddition de comptes

Question posée : Quelle forme prenait cette reddition de comptes²⁰?

Figure 13 : Forme de la reddition de comptes en développement durable pour l'ensemble des groupes de MRC²¹



Les répondants des groupes de MRC « A » et « D » qui réalisent une reddition de comptes publique en développement durable multiplient les formes de cette reddition de comptes, contrairement aux répondants des autres groupes. Rien de particulier ne ressort des réponses de la catégorie « Autre ». Ainsi, le communiqué de presse est la forme préférée pour informer la population et les parties prenantes de l'avancement de la démarche de développement durable.

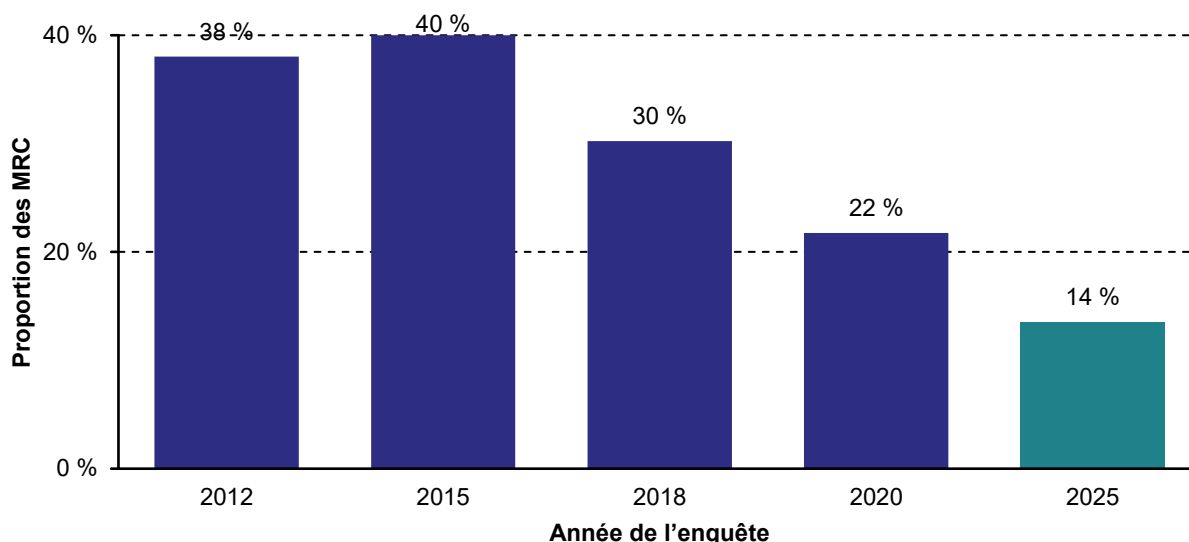
²⁰ Plusieurs formes pouvaient être sélectionnées.

²¹ Sur 8 MRC, soit 3 pour le groupe de MRC « A », 0 pour le groupe « C », 1 pour le groupe « B », 2 pour le groupe « D », 1 pour le groupe « E » et 1 pour le groupe « F ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

3.4 Démarches intégrées de développement durable

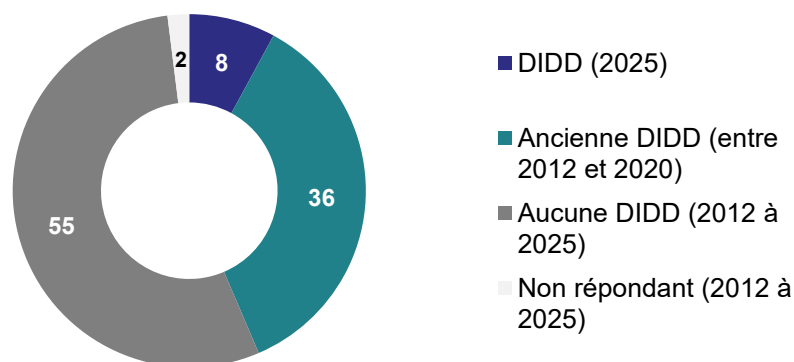
3.4.1 MRC dotées d'une démarche intégrée de développement durable

Figure 14 : Évolution de la proportion des MRC dotées d'une démarche intégrée de développement durable²²



Sur les 59 répondants, les huit MRC qui réalisent une reddition de comptes publique de leur démarche sont celles qui respectent les trois critères d'une DIDD. Ainsi, en 2025, 14 % des répondants respectent tous les critères d'une DIDD.

Figure 15 : Distribution des MRC dotées ou ayant été dotées d'une DIDD depuis 2012²³



Depuis 2012, **44 % des MRC ont été dotées d'une DIDD.**

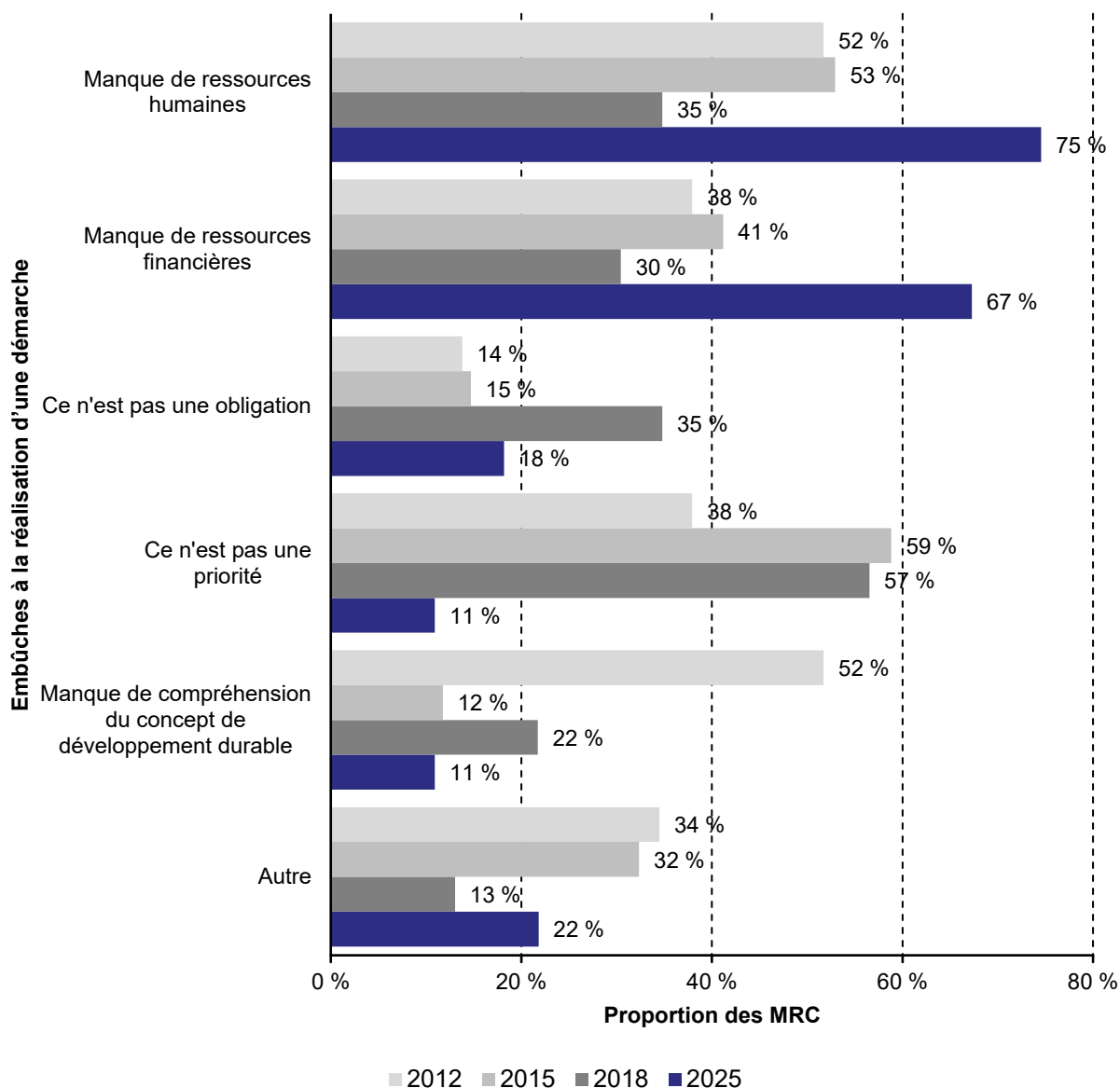
²² Sur, respectivement, 71, 55, 43, 46 et 59 MRC, pour les enquêtes de 2012 à 2025.

²³ Sur 101 MRC.

3.4.2 Embûches à la réalisation d'une démarche de développement durable

Question posée : Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, quelles ont été les principales embûches à l'élaboration, le cas échéant, et à la réalisation de votre démarche de développement durable²⁴?

Figure 16 : Principales embûches à la réalisation ou à l'élaboration d'une démarche de développement durable²⁵



²⁴ Plusieurs choix de réponse pouvaient être sélectionnés.

²⁵ Sur, respectivement, 29, 34, 23 et 55 MRC, pour les enquêtes de 2012 à 2025. La question n'a pas été posée en 2020. De 2012 à 2018, seuls les répondants n'ayant pas de démarche de développement durable pouvaient répondre à la question sur les embûches.

Depuis 2012, le manque de ressources humaines occupe le premier ou le deuxième rang des principaux obstacles à la réalisation ou à l'élaboration d'une démarche de développement durable. De son côté, le manque de ressources financières occupe généralement le troisième rang. Cette dernière embûche a cependant grimpé en deuxième place en 2025 selon les réponses des répondants.

En 2012, le manque de compréhension du concept de développement durable occupait le premier rang des embûches, à égalité avec le manque de ressources humaines. Cependant, depuis 2015, cet obstacle se situe invariablement au dernier rang des embûches, sauf en 2025 où il est aussi faible que le fait que ce ne soit pas une priorité de réaliser une démarche de développement durable.

En 2015 et en 2018, la principale difficulté évoquée dans le cadre de l'élaboration ou de la réalisation d'une démarche de développement durable était pourtant le fait qu'il ne s'agissait pas d'une priorité. En 2018, on mentionnait même qu'à égalité avec le manque de ressources humaines, en deuxième place, l'absence d'obligation de réaliser une démarche de développement durable était en cause.

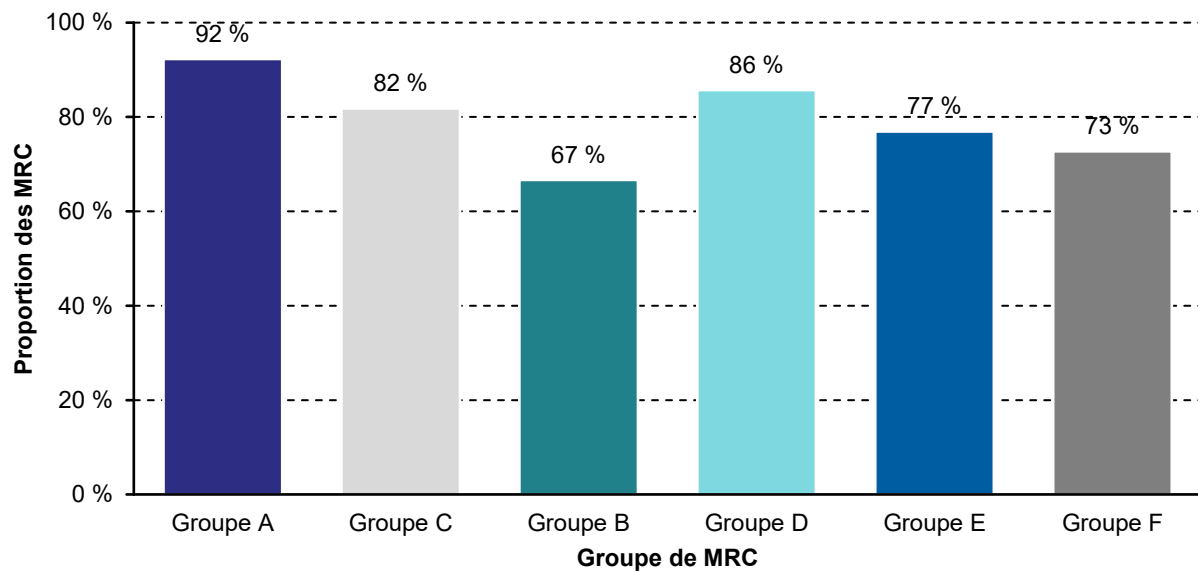
En 2025, ni l'absence d'obligation de réaliser une démarche, ni le manque de priorisation de cette démarche, ni le manque de compréhension du concept de développement durable n'apparaissent comme des enjeux importants empêchant la réalisation d'une démarche de développement durable.

Par ailleurs, en 2025, 22 % des répondants ont inscrit une réponse au champ « Autre ». Parmi ces réponses, la majorité a indiqué que la multiplication des démarches et des planifications, qui concourent souvent au développement durable, amenuise la pertinence de se doter formellement d'une démarche de développement durable qui chapeauterait le tout. La complexité du parcours d'élaboration, de réalisation et de reddition de comptes d'une démarche de développement durable est un autre élément mentionné par quelques répondants.

3.5 Harmonisation entre les démarches de développement durable et les autres planifications structurantes

Question posée : Selon vous, les démarches municipales de développement durable des MRC et des villes ayant des compétences de MRC devraient-elles s'harmoniser davantage avec les autres planifications structurantes réalisées régionalement?

Figure 17 : Part des MRC en faveur d'une plus grande harmonisation entre les démarches de développement durable et les autres planifications régionales structurantes selon les groupes de MRC²⁶

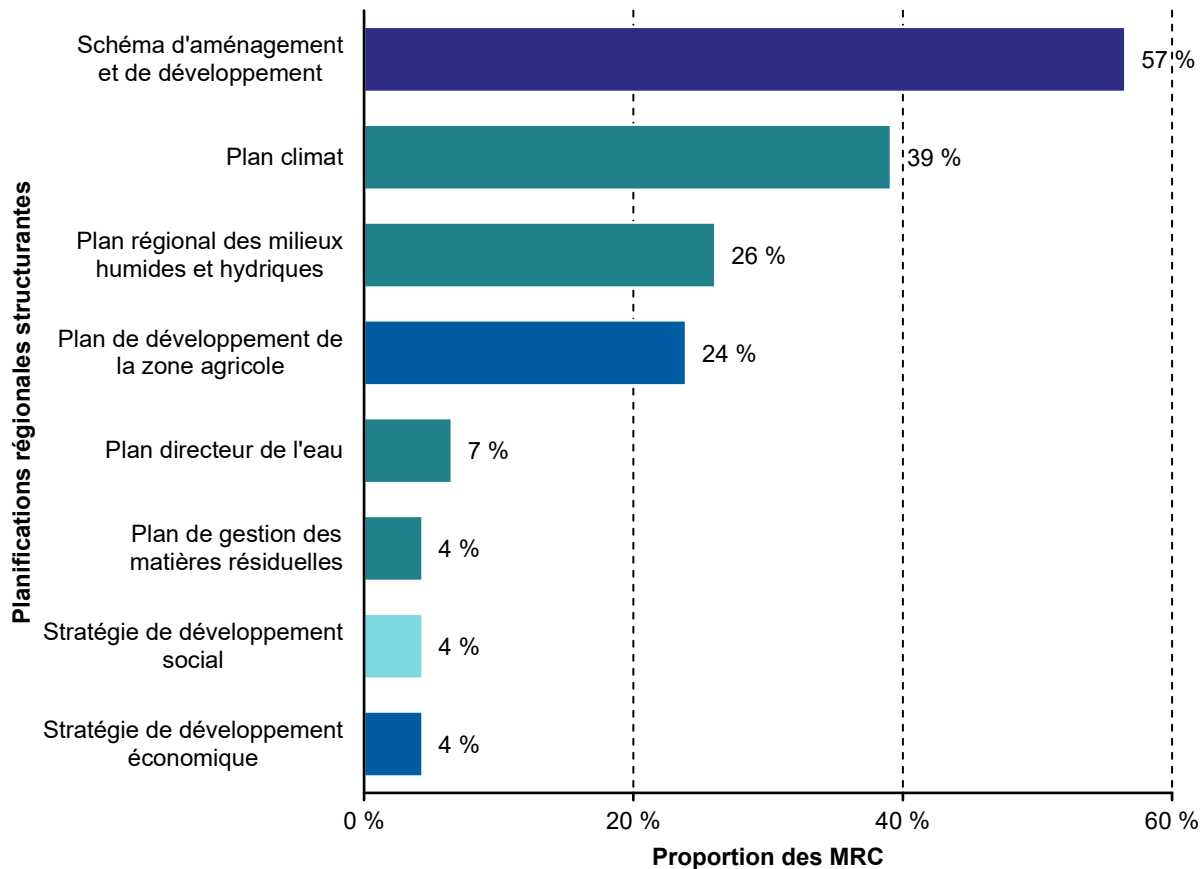


Dans l'ensemble, 81 % des répondants sont en faveur d'une plus grande harmonisation avec les autres planifications structurantes réalisées régionalement. Les répondants du groupe « A » sont les plus en faveur, avec un taux de 92 % de réponses positives.

²⁶ Sur 58 MRC répondantes, soit 13 pour le groupe de MRC « A », 11 pour le groupe « C », 3 pour le groupe « B », 7 pour le groupe « D », 13 pour le groupe « E » et 11 pour le groupe « F ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

Question posée : Avec quelle ou quelles autres planifications structurantes réalisées régionalement les démarches municipales de développement durable des MRC et des villes ayant des compétences de MRC devraient-elles s'harmoniser davantage²⁷?

Figure 18 : Planifications régionales structurantes avec lesquelles harmoniser les démarches de développement durable²⁸



Parmi les répondants en faveur d'une meilleure harmonisation entre les démarches de développement durable et les autres planifications régionales structurantes, 57 % identifient le schéma d'aménagement et de développement comme étant la planification la plus propice pour soutenir le développement durable régional. Le plan climat, le plan régional des milieux humides et hydriques et le plan de développement de la zone agricole se démarquent aussi, mais dans une moindre mesure.

²⁷ Il s'agit d'une question ouverte. Aucun choix de réponse n'était proposé.

²⁸ Sur 46 MRC.

4. Conclusion

4.1. Constats

L'enquête de 2025 sur les démarches municipales de développement durable est la cinquième enquête du genre réalisée depuis 2012 et celle ayant eu le deuxième meilleur taux de réponse parmi les MRC et les villes ayant des compétences de MRC, soit 58 %.

Parmi ces répondants :



100 % réalisent des actions dans les trois dimensions du développement durable



54 % sont engagés formellement envers le développement durable



14 % rendent des comptes publics de leur démarche

Enfin, 14 % de ces organismes répondants à l'enquête sont dotés d'une démarche intégrée de développement durable, ce taux étant cependant le plus faible enregistré à ce jour.

Autres constats :

- Le nombre d'enjeux de développement durable auxquels les organismes municipaux accordent de l'importance n'est ni proportionnel à leur taille, ni à la taille du pôle urbain qui exerce son influence sur eux, sauf dans les périphéries métropolitaines.
- Le taux d'engagement formel est le meilleur taux jamais recensé.
- Ce taux d'engagement est plus important dans les communautés métropolitaines et dans les grandes villes.
- C'est la réalisation de la reddition de comptes publique qui est déterminante pour le taux de réalisation de démarches intégrées.
- L'absence d'obligation de réaliser une démarche, le manque de priorisation de cette démarche et le manque de compréhension du concept de développement durable n'apparaissent plus comme des enjeux importants empêchant la réalisation d'une démarche de développement durable, contrairement aux manques de ressources humaines et financières, qui sont prépondérants.
- La multiplicité des démarches et des planifications concurrentes à la démarche de développement durable amenuise la pertinence de se doter formellement d'une telle démarche.
- 81 % des répondants sont en faveur d'une plus grande harmonisation entre les démarches de développement durable et les autres planifications structurantes réalisées régionalement.
- 57 % des répondants en faveur d'une telle harmonisation indiquent que le schéma d'aménagement et de développement constitue la planification la plus propice pour soutenir le développement durable régional.

4.2. Harmonisation avec la démarche d'aménagement durable du territoire

Les démarches intégrées de développement durable promues depuis la première stratégie gouvernementale de développement durable ne paraissent plus correspondre à la réalité des municipalités. En effet, ces démarches entrent en compétition avec une panoplie d'autres démarches et planifications régionales qui sont souvent obligatoires, contrairement à la réalisation d'une démarche de développement durable qui se fait sur une base volontaire.

L'entrée en vigueur des nouvelles OGAT le 1er décembre 2024 et la révision des schémas d'aménagement et de développement, au cours des prochaines années, créent une occasion inédite d'harmoniser les démarches de développement durable à la démarche d'aménagement durable du territoire. Les OGAT mobilisent le milieu municipal en vue d'un aménagement durable du territoire et le SAD constitue le document le plus important de la MRC en matière de planification territoriale.

Par ailleurs, afin que les MRC puissent surveiller plusieurs phénomènes liés au territoire et suivre l'atteinte des objectifs en aménagement du territoire, des cibles doivent être intégrées dans les SAD. Cet exercice de monitoring, qui repose sur le suivi d'indicateurs en aménagement du territoire, permettra notamment aux élus et élus municipaux d'appuyer leurs décisions sur des données probantes. Les MRC devront réaliser tous les quatre ans un bilan de l'état de l'aménagement du territoire, lequel devra être rendu public. Ces bilans permettront aux MRC d'évaluer si leurs cibles en aménagement ont été atteintes et d'apporter, au besoin, des modifications à leur planification.

En somme, un SAD conforme aux nouvelles OGAT respecterait tous les critères d'une DIDD. Plus encore, le système de monitoring permettra le suivi de plusieurs phénomènes intrinsèquement liés au développement durable. Enfin, les contenus de ces SAD percoleront vers les communautés locales pour contribuer au développement durable de tous les territoires.

Les municipalités pourront bien sûr continuer de se doter d'une démarche de développement durable distincte de leur SAD sur une base volontaire, ou complémentaire à celui-ci, mais les efforts pourront être mieux canalisés, dans la majorité des cas, autant dans les municipalités qu'au sein du gouvernement. Recentrer les démarches municipales de développement durable autour de la démarche d'aménagement durable du territoire et des SAD se présente comme une solution concrète et durable ancrée dans le quotidien des municipalités. Il s'agit en outre d'un exercice d'allègement qui permettra au milieu municipal d'aller plus loin dans la concrétisation du développement durable des territoires.

Annexe 1 : Définition des enjeux de durabilité et exemples d'actions qui font la fierté des MRC répondantes

Tableau 3 : Définition des enjeux de durabilité et exemples d'actions réalisées par les MRC

Enjeu	Définition	Exemples d'actions dont les MRC sont fières ²⁹
Adaptation aux changements climatiques	Actions pour faire face aux aléas climatiques comme les inondations et les feux de forêt, y compris des mesures réservées aux infrastructures et à la planification territoriale	Plan climat (MRC de Thérèse-de-Blainville) État d'avancement du Plan climat 2020-2030 (Ville de Montréal)
Environnement et ressources naturelles	Mesures de protection et de restauration des habitats naturels, mesures de protection des espèces fauniques et floristiques, création de parcs et d'espaces verts, verdissement des territoires et gestion durable des ressources naturelles	Plan régional des milieux naturels (MRC de la Vallée-du-Richelieu)
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	Mesures pour améliorer la qualité de l'eau, réduire la consommation d'eau et gérer efficacement les ressources hydriques et les infrastructures d'approvisionnement et de traitement des eaux	Eau potable et eaux usées (Ville de Sherbrooke)
Mobilité et transport durables	Mesures d'amélioration des infrastructures de transport par la promotion et la priorisation des transports en commun et actifs et la mise en place des conditions propices à la mobilité durable	Transport collectif (MRC de la Jacques-Cartier)
Pollution, matières résiduelles et économie circulaire	Mesures de promotion de la hiérarchie des 3RV-E, soit la réduction, le réemploi, le recyclage, les autres formes de valorisation puis l'élimination, dont des programmes de réduction, de réemploi et de recyclage des déchets, la saine gestion des produits chimiques et la promotion de l'économie circulaire	Économie circulaire (MRC du Val-Saint-François)
Qualité de l'air	Mesures de surveillance et de réduction de la pollution atmosphérique	Qualité de l'air (Ville de Montréal)
Utilisation du sol et consolidation des secteurs urbanisés	Mesures de planification urbaine pour favoriser la compacité, la diversité, la complémentarité et la multifonctionnalité des usages des terrains et limitant l'étalement urbain	Résultats des efforts de consolidation urbaine (MRC de la Nouvelle-Beauce)
Agriculture et alimentation	Mesures de soutien à l'agriculture locale et durable, de promotion des circuits courts de distribution alimentaire et d'éducation à une alimentation saine	Les Pousses d'or, bourses agricoles (MRC de la Haute-Yamaska)
Dynamisme économique local et régional	Mesures de soutien aux entreprises locales, à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale, mesures de soutien au réaménagement des zones industrielles et commerciales et au développement de créneaux d'excellence en économie verte et responsable	Plan d'intervention et d'affectation des ressources (MRC des Etchemins)
Équipements et infrastructures	Mise à jour et entretien des infrastructures publiques pour garantir leur durabilité, y compris les réseaux d'eau, les routes et les équipements publics ou mesures visant la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Politique écoresponsable des bâtiments municipaux (Ville de Laval)
Transition énergétique	Initiatives pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles des actifs municipaux, promouvoir les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des infrastructures et des véhicules	Démarche d'information et de consultation sur la transition énergétique (MRC des Sources)
Transition technologique	Adoption et promotion de technologies favorisant l'amélioration des services publics, la gestion des ressources et l'efficacité énergétique et la gestion responsable et sobre des données	Chaire de recherche municipale pour la transition écologique et sociale (Ville de Mirabel)
Arts, culture et patrimoine	Mesures de soutien et de promotion des arts, de la culture, du patrimoine et de l'identité territoriale	Accès culture (MRC d'Acton)
Gestion et gouvernance axées sur la durabilité	Adoption de pratiques de gouvernance transparentes et responsables, de mesures favorisant la participation citoyenne et intégration des principes de développement durable dans la planification, les acquisitions et la gestion municipale	Politique d'investissement du Fonds « Signature innovation » (MRC de Charlevoix-Est)

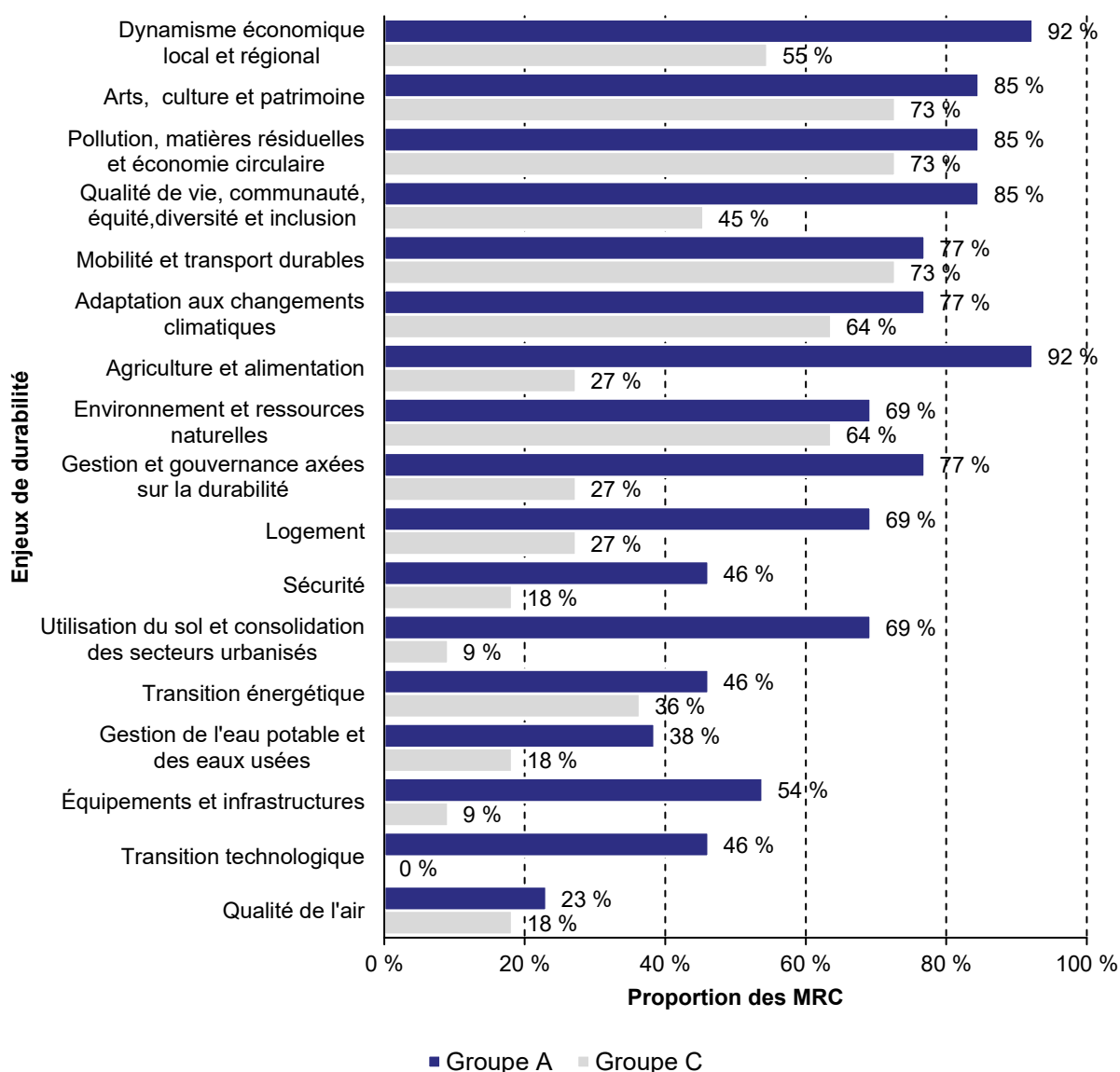
²⁹ Les exemples proviennent des réponses à l'enquête.

Enjeu	Définition	Exemples d'actions dont les MRC sont fières ²⁹
Logement	Mesures de préservation et de développement de logements abordables et durables, de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et de soutien à l'habitat inclusif	Office régional d'habitation (MRC de Charlevoix)
Qualité de vie, communauté, équité, diversité et inclusion	Politiques et aménagements pour améliorer le bien-être social, la santé et le loisir, soutenir l'inclusion et la diversité, renforcer le tissu communautaire et fournir des espaces publics pour les loisirs, le sport et les activités communautaires	Unir Les Moulins (MRC des Moulins)
Sécurité	Démocratisation des services de sécurité publique, mesures de prévention de la criminalité et de gestion des situations d'urgence	Sécurité publique : trois enjeux prioritaires en 2025-2026 (MRC de Drummond)

Annexe 2 : Présentation détaillée des résultats

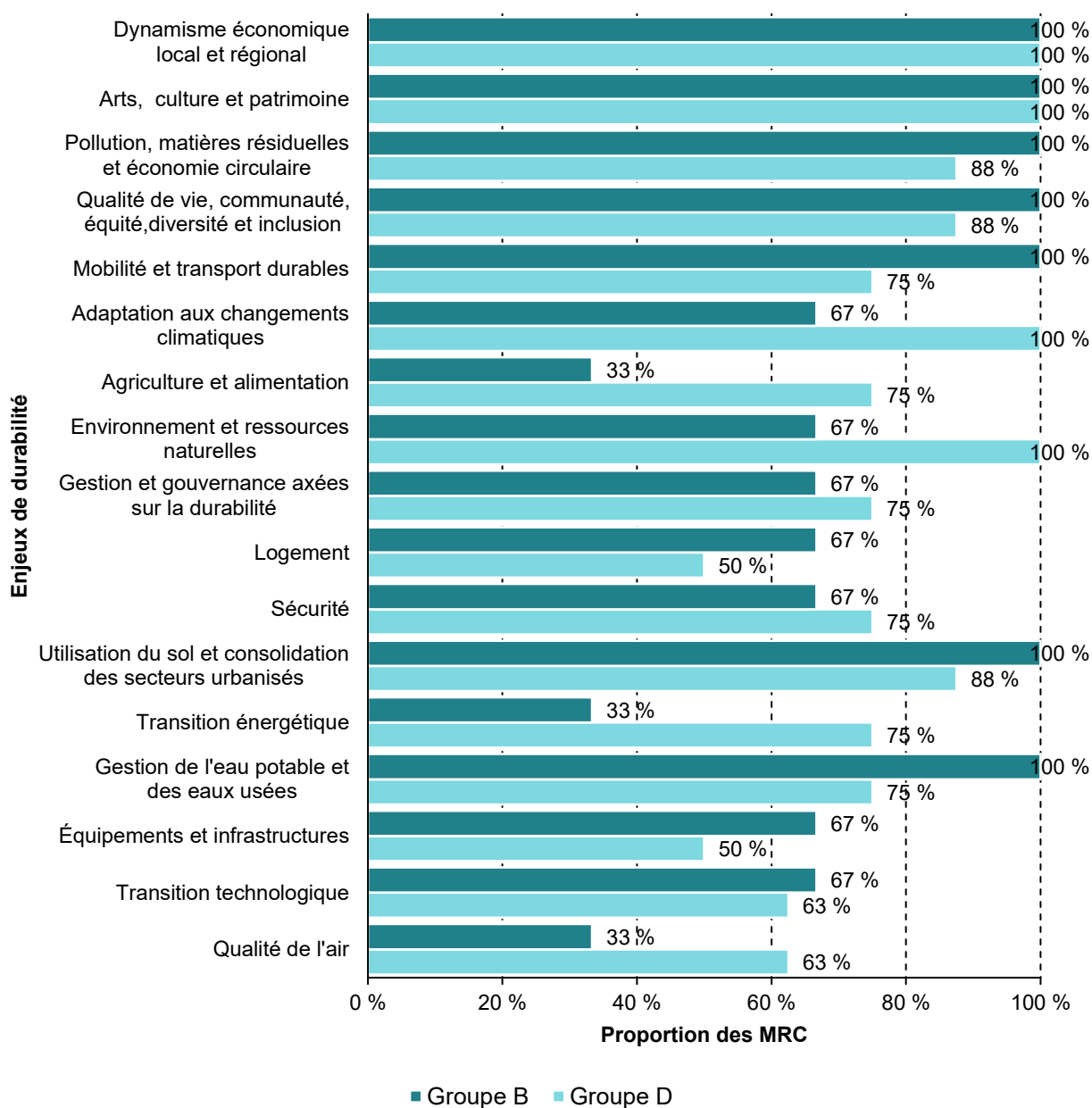
Enjeux de durabilité les plus récurrents par groupe de MRC

Figure 19 : Distribution des répondants des groupes de MRC « A » et « C » selon les enjeux de durabilité abordés³⁰



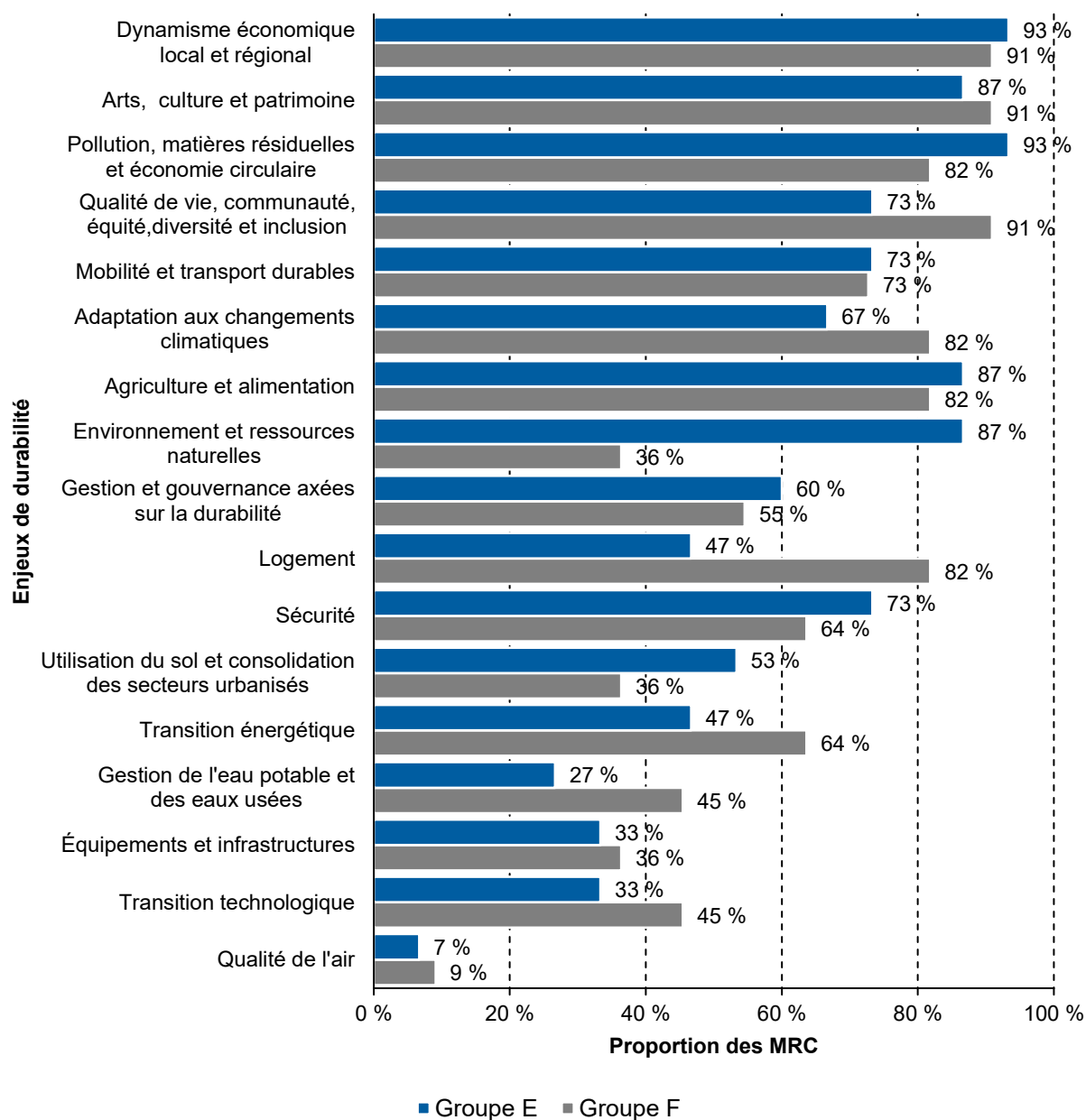
³⁰ Sur 24 MRC répondantes, soit 13 pour le groupe de MRC « A » et 11 pour le groupe « C ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

Figure 20 : Distribution des répondants des groupes de MRC « B » et « D » selon les enjeux de durabilité abordés³¹



³¹ Sur 11 MRC répondantes, soit 3 pour le groupe de MRC « B », 8 pour le groupe « D ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

Figure 21 : Distribution des répondants des groupes de MRC « E » et « F » selon les enjeux de durabilité abordés³²



³² Sur 26 MRC répondantes, soit 15 pour le groupe de MRC « E » et 11 pour le groupe « F ». Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

Liste des MRC ayant une démarche intégrée de développement durable en 2025

Tableau 4 : Liste des MRC ayant une DIDD en 2025

Région administrative	MRC	Population en 2025	Groupe de MRC lié aux OGAT ³³
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi	24 403	F
	La Vallée-de-l'Or	42 479	D
Capitale-Nationale	La Jacques-Cartier	51 001	A
Chaudière-Appalaches	Lévis	159 049	A
Estrie	La Haute-Yamaska	97 353	D
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine ³⁴	12 521	E
Mauricie	Trois-Rivières	148 469	B
Montréal	Montréal ³⁵	1 948 747	A

³³ Se référer au tableau 1, à la section 2.3.1, pour une description des groupes de MRC.

³⁴ La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine était le répondant pour l'agglomération.

³⁵ La Ville de Montréal était le répondant pour l'agglomération.

